

I.- R.M.P n° 3202/S4/MR/MUT/NY.V

II.- UWIRONDORO W'UREGWA: MINANI Athanase, (Non autrement identifié)

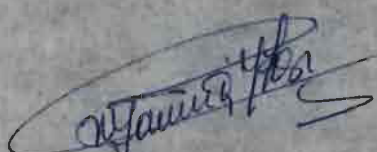
III.- ICYO AREGWA: Kuba ari muri Avenue y'Ubucamanza imbere y'ikigo cy'abasilikare ku Muhima, Komini Nyarugenge, Prefegitura ya Kigali, muri Republika y'u Rwanda, mu ma saa moya y'igitondo cyo kuwa 19 Nzeli 1980, atwaye imodoka ifite moteri yaratanbukiye ibumoso imodoka yari imuri imbere kandi yarabonaga ko yasweretseko ishaka gukatira ibumoso. Icyo cyaha gitaganywa kandi kigahanishwa ingingo ya 21, igika cyambere n'iya 135 z'igitabo cy'amategako y'umuhanda.

IV.- IMIKORERE Y'ICYAHA N'ICYIYUMVISHO:

Mu gitondo cyo kuwa 19 Nzeli 1980, imbere ya Camp Muhima habereye impanuka hagati y'ijipe V.W 78.137 yari itwawe na CPL UWIRAGIYE Fidèle na Camionette Peugeot AB.39.04 yari itwawe na MINANI Athanasi. Uko byagenze, izo modoka zombi zari zikubikiranye zerekeza i Nyamirambo, ijipe V.W ariyo iyi imbere UWIRAGIYE rero yashatse gukata ngo aje muri Camp Muhima abanza kubazerekana nibwo Minani wari utwaye Camionette Peugeot aho gutambukira iburyo, anyura ibumoso impanuka iraba.

Uwiragiye wenyine niwe wabajijwe, Minani we ntiyigese abazwa OPJ wakoze constat yemerako olignoteur yasanze koko yaka k'uburyo byagaragara ga ko UWIRAGIYE yerekanyeko agiye gukatira ibumoso. N'ubwo rero icyaha cyabayeho cyamaze gusaza, MINANI ntagikubikirawe.

V.- UMWAZURO: Kubera ubusaze bw'icyaha, tubitse burundi iyi dosiye.

  
Bikorewe i Kigali kuwa 03/10/1984  
UMUSHINJA-CYAHA  
NYANDWI Viateur.-

PRO - JUSTITIA

PROCES-VERBAL DE CONSTAT ET DE RENSEIGNEMENT

PREVENU :

L'an mil neuf cent quatre-vingt et un, le 24 ième jour du mois de Novembre à 20h00', nous NKUNZI Dismas, ISgt Gd, Officier de Police Judiciaire à compétence générale en préfecture de Kigali, nous trouvant à la Brigade de Sécurité Routière, avons l'honneur de porter à la connaissance de Monsieur l'OMP à Kigali, les faits suivants : un accident de roulage matériel survenu sur l'Av. de la Justice, en face du Camp Militaire de Muhima. Il a mis en cause une VW Jeep immatriculée 78.137 et une Ctte peugeot, de marque 404 et immatriculée AB.39.04.

D'office

CIRCONSTANCES GENERALES DE L'ACCIDENT

PREVENTION:

Accident de

roulage

PLAIGNANT :

D'office

Les deux véhicules impliqués ; la VW Jeep 78.137 et la Ctte peugeot AB.39.04, venaient de la même direction, de la place de l'unité nationale au rond-point. La VW Jeep 78137 se trouvait devant la ctte peugeot. Les deux véhicules roulaient sur l'Avenue de la Justice et se dirigeaient en direction de Nyamirambo. Arrivée tout juste à l'entrée du camp militaire de Muhima, la VW Jeep 78137, conduite par le caporal UWIRAGIYE Fidèle, de la compagnie Garde Présidentielle, a voulu tourner vers le camp militaire, ce conducteur avait mis son clignoteur gauche pour indiquer aux véhicules qui le suivaient qu'il va tourner à sa gauche, à notre arrivée sur les lieux de cet accident, nous avons vu ce clignoteur gauche en fonctionnement. La ctte peugeot AB3904 conduite par son propriétaire MINANI Athanase, suivait cette Jeep, au moment où la Jeep VW allait commencer à tourner alors que le conducteur avait mis son clignoteur gauche, la ctte peugeot AB3904 a dépassé par la gauche cette Jeep. Le conducteur de ctte peugeot, devrait, dans ce cas-ci, d'après le code de la route, dépasser la VW Jeep par la droite. Tout en dépassant par la gauche, Minani a cogné son véhicule contre la Jeep.

CONSEQUENCES

OBJETS SAISIS:

Néant

Pas de dégâts corporels. Comme dégâts matériels : Pour la Ctte peugeot AB.39.04 : la garde-boue arrière droite est enfoncée. Pour la VW Jeep 78.137: pare-choc avant est enfoncé.

CONSTATATIONS

OBSERVATIONS:

Accident de roulage matériel survenu sur l'Avenue de la Justice, en face de l'entrée Camp Militaire de Muhima, le 19/09/1980 à 07h00'

L'accident s'est produit sur l'Avenue de la Justice qui est une route bien macadamisée et bien praticable. La visibilité était bonne et il faisait bon. A notre arrivée sur les lieux de l'accident, le clignoteur gauche de la Jeep VW 78137 se trouvait en fonctionnement, il indiquait la direction de tourner à la gauche. Aucune traces de freinage remarquable sur le sol.

VEHICULES ET PARTIES

Véhicule A :

VW Jeep 78.137, conduite par le caporal UWIRAGIYE Fidèle, se trouvant dans la cie GP à Muhima. Cette Jeep appartient à l'Armée Rwandaise ( Cie GP à Muhima ) dont la BP est de 85 Kigali.

Véhicule B:

Camionnette peugeot de marque 404, immatriculée AB.39.04, année de construction 1975, conduite par son propriétaire MINANI Athanase dont la B.P. 298 Kigali ( MINEDUC ). Son N° de permis de conduire 2307/B/70, délivré à Butare le 23/9/70 et de cat B. Le N° de police d'assurance à la Sonarwa est de 01100920 et dont l'échéance est le 14/11/1980.

TEMOINS :

Malgré la foule, si curieuse, qui se trouvait sur les lieux, nous n'avons pas pu trouver aucun témoin oculaire qui aurait vu comment s'est déroulé cet accident.

MENTIONS

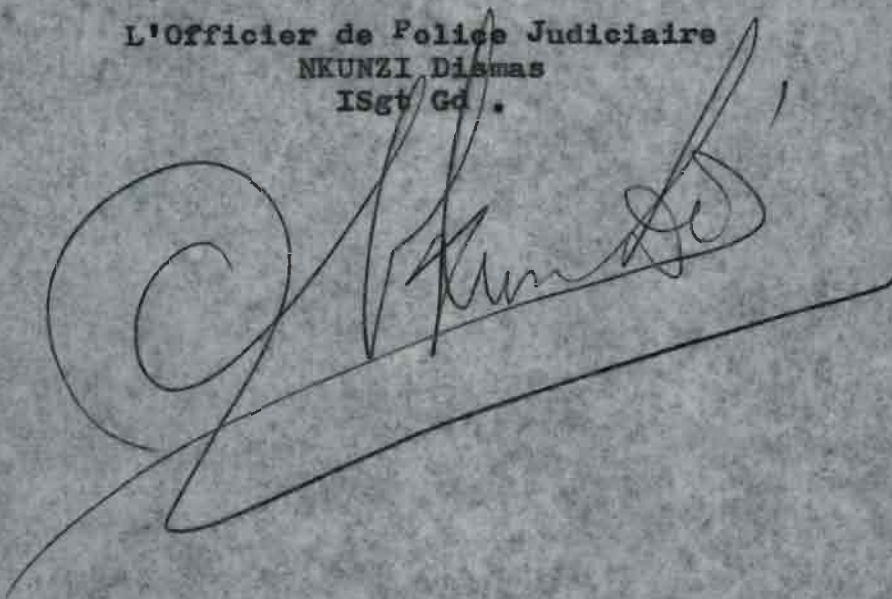
Les deux véhicules impliqués , la VW Jeep 78137 et la Ctte peugeot AB3904 , ~~à~~ venaient de la même direction , venaient de la Place de l'Unité Nationale au rond-point. Les deux véhicules suivaient également la même direction , vers Nyamirambo mais la VW Jeep ~~xxxx~~ se dirigeait plus précisément ~~xxxx~~ au Camp Militaire de Muhima . Ils roulaient tous deux sur l'Avenue de la Justice . Notons que la VW Jeep 78137 se trouvait devant la Ctte peugeot AB3904. Arrivée en face de l'entrée camp militaire de Muhima, la VW Jeep , conduite par le Cpl Uwiragiye , a mis son clignoteur ~~gauche~~ gauche que nous avons trouvé en fonctionnement sur les lieux de l'accident , puis pendant qu'il commençait à ~~turner~~ ~~se~~ vers l'entrée camp militaire , la ctte peugeot conduite par Minani , a dépassé cette VW Jeep par la gauche alors qu'il devrait ladépasser par la droite puisque le conducteur de la VW Jeep avait mis son clignoteur gauche en fonctionnement et puisqu'il y avait un espace assez suffisant à la ~~droite~~ droite pour laisser passer cette dite ctte peugeot . L'accident aurait été causé, probablement , par ce dépassement qui a été mal effectué , mal exécuté .

Nous transmettons ce dossier incomplet , car il manque l'audition de MINANI Athanase qui n'a pas , peut-être , été disponible malgré nos maintes convocations que lui avons rédigées, il ne s'est jamais présenté à la Brigade pour subir son audition relatif à cet accident , à l'OMP à Kigali pour l'étude ~~et~~ compétence .

Ci-joint : - Croquis de l'état des lieux  
- PV d'audition du Cpl UWIRAGIYE Fidèle

Je jure que le présent PV est sincère .

L'Officier de Police Judiciaire  
NKUNZI Dismas  
ISgt Gd .



PRO - JUSTITIA

PREVENU:

L'an mil neuf cent quatre-vingt le 23ème jour du mois de Septembre à 18h30', devant nous NKUNZI Dismas, ISgt 6d, Officier de Police Judiciaire à compétence générale en préfecture de Kigali, nous trouvant à la rigade de Sécurité Routière, comparait le nommé UWIRAGIYE Fidèle, Caporal n° de la matricule II068, fils de Kage Kadogo et de Mukankima, né en 1956 à Bulimba commune de Rushashi préfecture de Kigali et résidant dans l'A.R. camp de Muhima cis GP. Il est célibataire et ayant comme ethnies hutu des Abaga, il est sans antécédents judiciaires connus qui, en qualité de conducteur conduisant une VW Jeep immatriculée 78137 nous déclare dans une langue de son choix le Kinyarwa nda comme suit :

D'office

PREVENTION:

PV D'AUDITION DU CONDUCTEUR UWIRAGIYE .

Accident de  
roulage

QQ/ Ku italiki ya 19/9/1980 mu gihe cy'isaha ya saa moya zuzuye zo mu gitondo, wali utwaye i VW Jeep 78137, nuko rero ugeze imbere ya umuhambarira ya camp militaire yo mu Muhima, nuko ugongana na camionnette kayatax peugeot AB.39.04, ntiwatubwira neza aho wavaga n'ag aho wariyaga muri icyo gihe ?

RR/ Nali avuye ku izamu i Kanombe, ubwo nyuma muri avenue de la Justice nshaka kwinjira mu kigo cy'abasirikari hano mu Muhima .

PLAIGNANT :

QQ/ Mu magambo arambuye kandi yumvikana, tubwira neza ukuntu wakoze ibyaha by'icyo gihe ?

RR/ Nali ngiye kwinjira muri camp militaire yo mu Muhima, ubwo nali nashyizemo clignoteur y'ibumoso, ubwo njya no muri vitesse ya mbere, noneho rero imodoka yarari inyuma yanjye nuko irahagarara, mu gihe nkitangira gukata ngo ninjire mu kigo, mbona haje icamionnette yi peugeot, ubwo nkibonye ibumoso bwanjye igere kuli pare-choc y'imbere, ubwo mbona irahagarara . Nuko byagenze .

D'office

OBJETS SAISIS:

QQ/ Utwaye imodoka imodoka inyaka ingaha kandi ukoze accident zingaha ?

RR/ Ntwaye imodoka umwaka umwaka kandi igi accident ni ya kabiri.

Ndant

QQ/ Uko ubireba n'inde uri mu makosa ?

RR/ Niwe uri mu makosa kubera ko yandepesirije ( dépasser à la gauche ) ibumoso kandi nashyizemo clignoteur mwereka ko ngiye gukatira ibumoso bwanjye, kandi areba ko indi imodoka yari linkulikiye yo yarihagaze .

OBSERVATIONS:

Accident de  
roulage matériel  
survenu sur l'  
Avenue de la  
Justice, en face de  
l'entrée Camp Militaire  
de Muhima, le  
19/9/80 à 07h00'

QQ/ Nali icyo wongeraho ku byo umaze kutugwira hano ?

RR/ icyo nakongeraho nuko rwose uwo muhoferi wiyi camionnette ko yansagariye .

Après lecture faite le comparant persiste dans ses déclarations et signe avec nous sur ce présent PV.

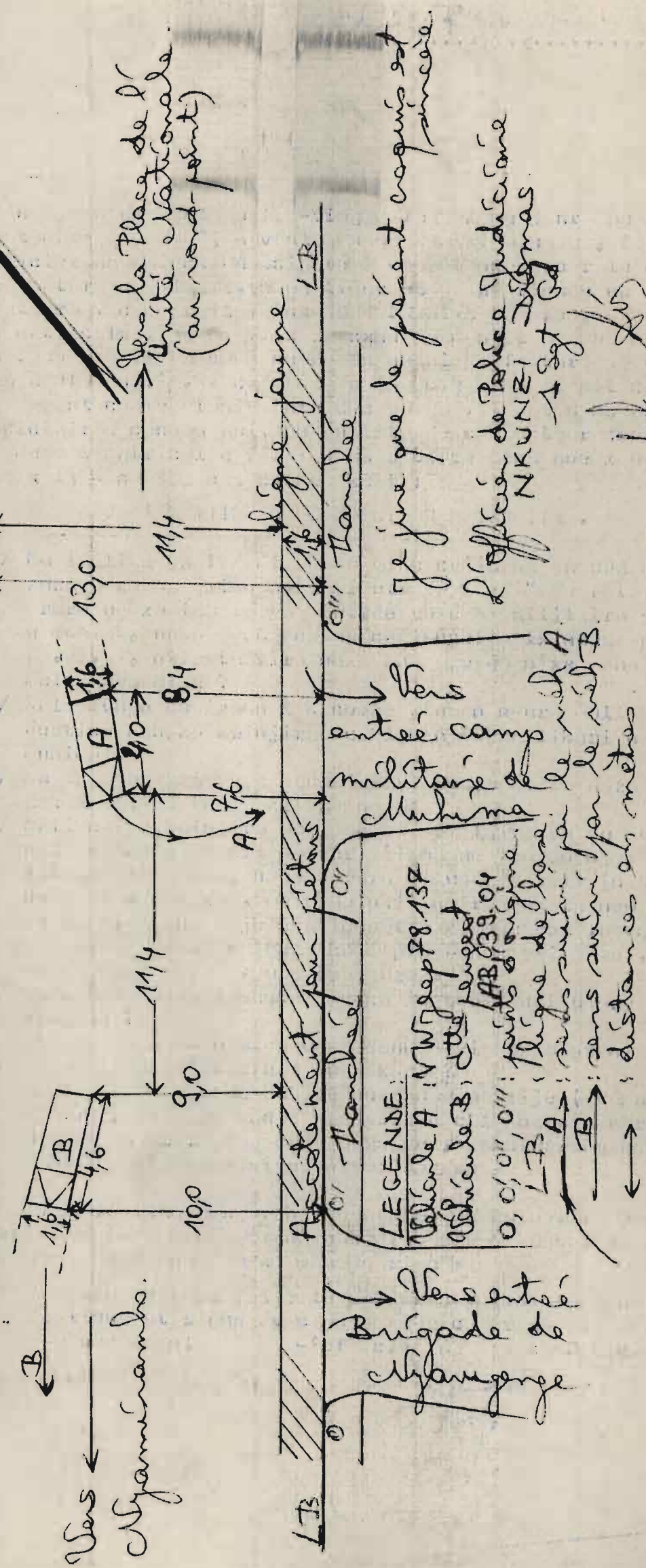
Le comparant L'Officier de Police Judiciaire

UWIRAGIYE Fidèle

NKUNZI Dismas

ISgt 6d

Accident de roulage matériel survenu sur l'Avenue de la Justice, en face de l'Entrée  
 Camp Militaire de Muhima, le 19/09/1980 à 07h00.  
 Cet accident a mis en cause une VW Jeep 78.137 conduite par le G1 Umuragije et appartenant  
 à l'Armée Rwandaise (Ce G1 a Muhima) dont le P.P. 85 Kigali et une moto Honda HL 404  
 immatriculée AB.39.04 conduite par son propriétaire Muzahi Athanase dont le P.P. 85  
 Kigali (Munédac).  
 PV N° 003/Dos 089/ND/KG480  
 Echelle: 1/200ème  
 Accablement pour piétons (pas de macadam).



MENTIONS

Les deux véhicules impliqués , la VW Jeep 78137 et la Ctte peugeot AB3904 , venaient de la même direction , venaient de la Place de l'Unité Nationale au rond-point. Les deux véhicules suivaient également la même direction , vers Nyamirambo mais la VW Jeep ~~xxxx~~ se dirigeait plus précisément ~~xxxx~~ au Camp Militaire de Muhima . Ils roulaient tous deux sur l'Avenue de la Justice . Notons que la VW Jeep 78137 se trouvait devant la Ctte peugeot AB3904. Arrivée en face de l'entrée camp militaire de Muhima , la VW Jeep , conduite par le Cpl Uwiragiye , a mis son clignoteur ~~gauche~~ gauche que nous avons trouvé en fonctionnement sur les lieux de l'accident , puis pendant qu'il commençait à tourner ~~en~~ vers l'entrée camp militaire , la ctte peugeot conduite par Minani , a dépassé cette VW Jeep par la gauche alors qu'il devrait ladépasser par la droite puisque le conducteur de la VW Jeep avait mis son clignoteur gauche en fonctionnement et puisqu'il y avait un espace assez suffisant à la ~~gauche~~ droite pour laisser passer cette dite ctte peugeot . L'accident aurait été causé , probablement , par ce dépassement qui a été mal effectué , mal exécuté .

Nous transmettons ce dossier incomplet , car il manque l'audition de MINANI Athanase qui n'a pas , peut-être , été disponible malgré nos maintes convocations que lui avons rédigées, il ne s'est jamais présenté à la Brigade pour subir son audition relatif à cet accident , à l'OMP à Kigali pour l'étude ~~et~~ compétence .

Ci-joint : - Croquis de l'état des lieux  
- PV d'audition du Cpl UWIRAGIYE Fidèle

Je jure que le présent PV est sincère .

L'Officier de Police Judiciaire  
NKUNZI Dismas  
ISgt Gd .



3202  
transmis à l'OMP à Kigali  
Le 25/10/82

PRO - JUSTITIA

PROCES-VERBAL DE CONSTAT ET DE RENSEIGNEMENT

PREVENU :  
D'office  
L'an mil neuf cent quatre-vingt et un , le 24 ième jour du mois de Novembre à 20h00', nous NKUNZI Dismas, ISgt Gd, Officier de Police Judiciaire à compétence générale en préfecture de Kigali, nous trouvant à la Brigade de Sécurité Routière, avons l'honneur de porter à la connaissance de Monsieur l'OMP à Kigali, les faits suivants : un accident de roulage matériel survenu sur l'Av. de la Justice , en face du Camp Militaire de Muhima. Il a mis en cause une VW Jeep immatriculée 78.137 et une Ctte peugeot , de marque 404 et immatriculée AB.39.04 .

CIRCONSTANCES GENERALES DE L'ACCIDENT

PREVENTION:  
Accident de roulage  
PLAIGNANT :  
D'office  
Les deux véhicules impliqués ; la VW Jeep 78.137 et la Ctte peugeot AB.39.04 , venaient de la même direction , de la place de l'unité nationale au rond-point. La VW Jeep 78137 se trouvait devant la ctte peugeot . Les deux véhicules roulaient sur l'Avenue de la Justice et se dirigeaient en direction de Nyamirambo. Arrivée tout juste à l'entrée du camp militaire de Muhima, la VW Jeep 78137, conduite par le caporal UWIRAGIYE Fidèle , de la compagnie Garde Présidentielle , a voulu tourner vers le camp militaire , ce conducteur avait mis son clig noteur gauche pour indiquer aux véhicules qui le suivaient qu'il va tourner à sa gauche , à notre arrivée sur les lieux de cet accident , nous avons vu ce clignoteur gauche en fonctionnement . La ctte peugeot AB3904 conduite par son propriétaire MINANI Athanase , suivait cette Jeep, au moment où la Jeep VW allait commencer à tourner alors que le conducteur avait mis son clignoteur gauche , la ctte peugeot AB3904 a dépassé par la gauche cette Jeep . Le conducteur de ctte peugeot , devrait , dans ce cas-ci, d'après le code de la route , dépasser la VW Jeep par la droite . Tout en dépassant par la gauche, Minani a cogné son véhicule contre la Jeep .

CONSEQUENCES

OBJETS SAISIS:  
Néant  
Pas de dégâts corporels . Comme dégâts matériels : Pour la Ctte peugeot AB.39.04 : la garde-boue arrière droite est enfoncée. Pour la VW Jeep 78.137: pare-choc avant est enfoncé.

CONSTATATIONS

OBSERVATIONS:  
Accident de roulage matériel survenu sur l'Avenue de la Justice , en face de l'entrée Camp Militaire de Muhima, le 19/09/1980 à 07h00'  
L'accident s'est produit sur l'Avenue de la Justice qui est une route bien macadamisée et bien praticable . La visibilité était bonne et il faisait bon . A notre arrivée sur les lieux de l'accident, le clignoteur gauche de la Jeep VW 78137 se trouvait en fonctionnement , il indiquait la direction de tourner à la gauche . Aucune traces de freinage remarquable sur le sol .

VEHICULES ET PARTIES

Véhicule A :

VW Jeep 78.137, conduite par le caporal UWIRAGIYE Fidèle, se trouvant dans la cie GP à Muhima . Cette Jeep appartient à l'Armée Rwandaise ( Cie GP à Muhima ) dont la BP est de 85 Kigali.

Véhicule B:

Camionnette peugeot de marque 404, immatriculée AB.39.04, année de construction 1975 , conduite par son propriétaire MINANI Athanase dont la B.P. 298 Kigali ( MINEDUC ) . Son N° de permis de conduire 2307/B/70 , délivré à Butare le 23/9/70 et de cat B Le N° de police d'assurance à la Sonarwa est de 01100920 et dont l'échéance est le 14/11/1980 .

TEMOINS :

Malgré la foule , si curieuse , qui se trouvait sur les lieux, nous n'avons pas pu trouver aucun témoin oculaire qui aurait vu comment s'est déroulé cet accident .

PRO - JUSTITIA

PREVENU:

L'an mil neuf cent quatre-vingt le 23ième jour du mois de Septembre à 18h30', devant nous NKUNZI Dismas, ISgt <sup>Ed</sup>, Officier de Police Judiciaire à compétence générale en préfecture de Kigali, nous trouvant à la rigade de Sécurité Routière, comparait le nommé UWIRAGIYE Fidèle, Caporal n° de la matricule 11068, fils de Kaga Kadogo et de Mukankina, né en 1956 à Bulimba commune de Rushashi préfecture de Kigali et résidant dans l'A.R. camp de Muhima c/o GP. Il est célibataire et ayant comme ethnies hutu des Abega, il est sans antécédents judiciaires connus qui, en qualité de conducteur conduisant une VW Jaep immatriculée 78137 nous déclare dans une langue de son choix le Kinyarwa nda comme suit :

D'office

PREVENTION:

PV D'AUDITION DU CONDUCTEUR UWIRAGIYE .

Accident de  
roulage

QQ/ Ku italiki ya 19/9/1980 mu gihe cy'icaha ya saa noya zuzuye zo mu gitondo, wali utwaye i VW Jaep 78137, nuko rero ugeze imbere ya entrada ye camp militaire yo mu Muhima, nuko ugongana na camionnette Peugeot AB.39.04, ntiwatubwirye neza aho wavuye n'ag aho wanyuze muri icyo gihe ?

RR/ Nali avuye ku izamu i Kanombe, ubwo nyuze muri avenue de la Justice nahaka kwinjira mu kigo cy'abasirikari hano mu Muhima .

PLAINANT :

QQ/ Mu negambo arambuye kandi yavukana, tubwirye neza ukuntu wakore ibyiza accident aho ngaho ?

RR/ Nali ngiye kwinjira muri camp militaire yo mu Muhima, ubwo nali nashyizemo clignoteur y'ibumoso, ubwo njya na muri vitesse ya mbere, nonaha rero imodoka yarili inyuma yanjye nuko irahagarara, mu gihe nkitangira gukata ngo ninjire mu kigo, mbona haje icamionnette yi Peugeot, ubwo nkiboneza ibumoso bwanjye igeze kuli pare-choc y'imbere, ubwo mbura mburira . Nuko byagenze .

D'office

OBJETS SAISIS:

QQ/ Utwaye imodoka imodoka inyaka ingaha kandi ukoze accident zingaha ?

RR/ Ntwaye imodoka uwaka umwe kandi igi accident ni ya kabili.

Niant

QQ/ Uko ubireba n'inde uri mu makosa ?

RR/ Niwe uri mu makosa kubera ko yandapasirije ( dépasser à la gauche ) ibumoso kandi nashyizemo clignoteur mwaraka ko ngiye gukatira ibumoso bwanjye, kandi areba ko indi imodoka yarilinkulikiye yo yarihagaraye .

OBSERVATIONS:

Accident de  
roulage matériel  
survenu sur l'

Avenue de la  
Justice, en face de  
l'entrée Camp Militaire  
de Muhima, le  
19/9/80 à 07h00'

QQ/ Nali icyo wongeraho ku byo umaze kutugwira hano ?

RR/ icyo nakongeraho nuko rwose uwo muhofari wiyiye camionnette ko yansagaraye .

Après lecture faite le comparant persiste dans ses déclarations et signe avec nous sur sa présence PV.

Le comparant L'Officier de Police Judiciaire

UWIRAGIYE Fidèle

NKUNZI Dismas

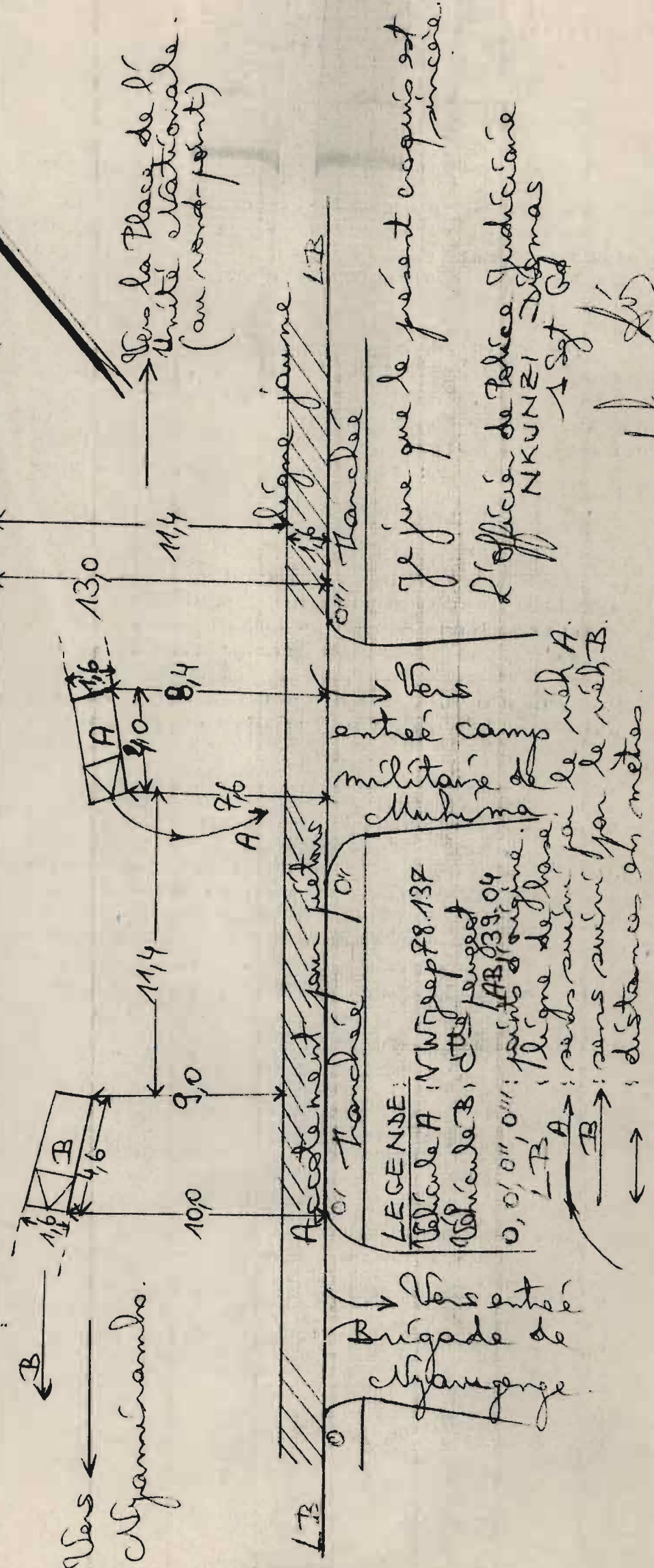
ISgt <sup>Ed</sup>



Accident de roulage matériel sur l'avenue de la Justice, en face de l'entrée  
 Camp Militaire de Muhima, le 19/09/1980 à 07h00.  
 Cet accident a mis en cause une VW Jeep 78.137 conduite par le Ql Muhirigye et appartenant  
 à l'Armée Rwandaise (Ce Ql a Muhimb) dont le B.P. 85 Kigali est une ~~de~~ ~~de~~ 404  
 immatriculée AB.39.04 conduite par son propriétaire Muzachi Phanaso dont le B.P. 298  
 Kigali (Mineduc).

Echelle: 1/200ème

Accablement pour piétons (pas de macadam).



Je jure que le présent croquis est sincère.

L'Officier de Police Judiciaire  
 NKUNZI - SIGMAS  
 1 Sgt Gd

*(Signature)*